



Infos syndicales.

- Retraites: la CFTC écrit aux parlementaires. (27.07)
- La CGT-Air France appelle les personnels des escales à une grève le 30 juillet. (25.07)
- Défense des retraites: fronde unitaire des syndicats le 7 septembre. (21.07)
- Retraites: la CGT dénonce "divorce total" entre le gouvernement et les syndicats (18.07)
- Fonction publique : réunion sur les «moyens des organisations syndicales». (titre de Ldc) (16.07)
- Chère que : "Les carottes ne sont pas cuites" pour la réforme des retraites. (16.07)
- Le temps des regrets pour les uns, la sueur et les larmes pour les autres. (14.07)
- Le SNJ-CGT de France Télévisions a jugé Pujadas «complaisant et incompetent» face à Sarkozy. (14.07)
- Avis de tempête sur le climat social. (11.07)
- Comment Thibault prépare la retraite en sacrifiant nos retraites (Titre de LdC. (10.07)
- Retraites: l'Unsa, 2e syndicat à la SNCF, menace d'une grève reconductible à la rentrée. (09.07)
- Rentrée scolaire : le Snes-FSU appelle à la grève les 6 et 7 septembre. (06.07)
- Retraites: les syndicats de pompiers professionnels appellent à manifester le 7 septembre. (03.07)
- Appel à une "grève du zèle" de la justice en septembre. (03.07)

Appel à une "grève du zèle" de la justice en septembre. (03.07)

Reuters - 02.07

Dix-sept syndicats et organisations du monde judiciaire français appellent à une "grève du zèle" dans les tribunaux en septembre et à d'autres actions pour demander davantage de moyens et protester contre un projet de réforme.

Cette action fera suite à une première journée d'action menée le 9 mars dernier, qui avait vu des milliers de magistrats, avocats, gardiens de prison et autres personnels de justice manifester dans toute la France.

Cette fois, les juges entendent appliquer strictement les règles de fonctionnement pour montrer l'engorgement de la chaîne judiciaire.

"Dans les juridictions, nous appelons à compter du 20 septembre 2010 à ce que plus aucune audience ne se tienne sans greffier, seul susceptible d'en assurer le bon déroulement et d'authentifier les propos qui y sont échangés", expliquent les 17 organisations dans un communiqué.

Les protestataires souhaitent aussi que les juges fassent en sorte que les audiences ne durent pas plus de six heures de suite "afin de garantir à chaque justiciable la même qualité d'écoute de la part du tribunal".

Les magistrats siégeant seuls sont appelés à renvoyer l'examen des affaires devant des formations collégiales, la réflexion collective "étant par nature une garantie de meilleure qualité des décisions rendues".

Il est aussi prévu en octobre des visites communes de magistrats et avocats dans les prisons pour dénoncer les conditions de détention. D'autres actions thématiques seront lancées pour sensibiliser les citoyens sur "l'état alarmant" de la justice, disent les organisations.

Le projet de réforme de la procédure pénale, avec notamment l'idée très critiquée de supprimer le juge d'instruction, a été repoussé sine die. Alors qu'il était question d'une présentation au Parlement en 2011, assez lointaine, aucune date n'est plus désormais fixée.

Le gouvernement assure cependant que le projet est maintenu. Les magistrats s'inquiètent en outre du fait que, du fait de limitations de crédits, de nombreuses juridictions sont en effet depuis plusieurs mois dans l'incapacité de payer leurs frais.

La justice française a fonctionné en 2009 avec 6,6 milliards d'euros (2,5% du budget de l'Etat). Le Conseil de l'Europe classe la France au 35e rang sur 43 pour son effort financier en faveur de la justice.

Retraites: les syndicats de pompiers professionnels appellent à manifester le 7 septembre. (03.07)

AP - 02.07

Les fédérations syndicales des pompiers professionnels CFDT, CGT, FA/SPP-PATS, FO, Sud et UNSA appellent à se joindre aux manifestations du 7 septembre contre la réforme des retraites.

"La déconstruction sociale que provoquera l'application de la réforme des retraites voulue par le gouvernement conduit les organisations signataires à inciter les agents", des services d'incendie et de secours "à s'engager massivement dans les mouvements sociaux à venir, notamment à la manifestation unitaire du 7 septembre 2010", déclarent les six syndicats dans un communiqué commun diffusé vendredi.

"Parmi tous les dossiers qui concernent la filière sapeurs-pompiers et les personnels administratifs et techniques", des services d'incendie et de secours, les syndicats "considèrent que le dossier des retraites et de la fin de carrière est le dossier prioritaire du moment", ajoute le communiqué.

Rentrée scolaire : le Snés-FSU appelle à la grève les 6 et 7 septembre. (06.07)

Lepoint.fr - 05.07

Le Snés-FSU, premier syndicat des collèges et lycées, appelle à la grève les 6 et 7 septembre pour protester contre "la gravité des attaques" dans l'Éducation et "en lien" avec l'appel intersyndical lancé pour le 7 septembre contre le projet de réforme des retraites. "La gravité des attaques contre le second degré, avec les difficultés déjà perçues par beaucoup de personnels pour la rentrée, et la volonté de continuer à construire un rapport de force contre la politique économique, sociale du gouvernement conduisent le Snés à appeler les personnels du second degré à la grève pour les 6 et 7 septembre", écrit le syndicat dans un communiqué lundi.

"La grève du lundi 6 septembre, premier jour de fonctionnement normal des établissements et jour de la rentrée de tous les élèves, répond à une situation exceptionnelle de crise où le système éducatif, et notamment le second degré, est attaqué comme jamais (budget, réformes, gestion des personnels...)", explique-t-il. "Elle s'articule pleinement avec la journée de grèves et de manifestations du 7 septembre (à l'appel de la CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, UNSA, Solidaires)", précise le syndicat. Cela "permet de faire le lien entre le sens global des réformes, le sacrifice de l'intérêt général - notamment dans l'Éducation où la réussite de tous n'est plus un objectif -, la remise en cause des droits et salaires des fonctionnaires et la brutalité et le cynisme dans les choix faits par le gouvernement en matière d'emplois, de salaires, de retraites", conclut l'appel.

Retraites: l'Unsa, 2e syndicat à la SNCF, menace d'une grève reconductible à la rentrée. (09.07)

Lepoint.fr - 07.07

L'Unsa-cheminots, deuxième force syndicale à la SNCF, de tendance modérée, menace d'une grève reconductible à la rentrée si elle n'obtient pas de négociations sur l'avenir du régime spécial de retraite des agents de l'entreprise publique, a-t-on appris mercredi auprès du syndicat.

"Nous exigeons des négociations avec le gouvernement, faute de quoi nous partirons en grève reconductible dès le 7 septembre", journée nationale d'action interprofessionnelle pour la défense des retraites, a précisé à l'AFP le secrétaire général de l'Unsa-cheminots, Jean-Daniel Bigarne.

Cette position a été votée à l'unanimité mardi par le conseil national du syndicat (18,05% des voix aux dernières élections professionnelles).

"Les délégués ont réaffirmé leur attachement au régime spécial de retraite des agents de la SNCF et leur opposition au projet de réforme en cours", selon un communiqué.

Le projet du gouvernement prévoit que pour les régimes spéciaux dont celui des cheminots, qui ont été réformés en 2007 avec des effets au

moins jusqu'en 2016, l'augmentation de l'âge de la retraite débutera en 2017.

"Notre régime spécial est particulier, il date d'avant la création de la Sécurité sociale et forme un tout avec notre carrière. Les attaques dont il est l'objet sont vigoureusement rejetées par la population cheminote", selon M. Bigarne.

"Il est rare que l'Unsa soit prête à s'engager dans une grève reconductible", a-t-il souligné.

Lors de la dernière journée d'action interprofessionnelle, le 24 juin, 39,8% des agents de la SNCF ont fait grève, selon la direction, 46% selon la CGT, pour la défense des retraites.

Comment Thibault prépare la retraite en sacrifiant nos retraites (Titre de LdC. (10.07))

LeMonde - 09.07

"Je n'éteindrai pas le feu", confie Bernard Thibault, en n'excluant "aucun schéma social" pour la rentrée sur la réforme des retraites. Entre les syndicats et le gouvernement, on assiste à un nouveau coup de chaud.

Le secrétaire général de la CGT invite le gouvernement à ne pas sous-estimer la montée du mécontentement et la "mobilisation de haut niveau" prévue le 7 septembre par l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FSU-Solidarités-UNSA, au moment où s'engagera le débat sur le projet de loi à l'Assemblée nationale. M. Thibault insiste sur l'ampleur de la journée d'actions du 24 juin – où, selon ses chiffres, 2 millions de personnes ont manifesté – assurant qu'elle a "surpris" Raymond Soubie, le conseiller social de Nicolas Sarkozy, qu'il a rencontré quelques jours après.

Plus que jamais décidée à maintenir la pression sur le gouvernement, l'intersyndicale a publié, jeudi 8 juillet, une déclaration commune dans laquelle elle hausse le ton à l'égard du gouvernement. Les six organisations "réaffirment leur opposition au contenu de cette réforme injuste et inacceptable" et "la nécessité de préserver le droit au départ à la retraite à 60 ans". Elles pointent plusieurs éléments qui, à leurs yeux, vont "aggraver les inégalités" : "Le report brutal, 62 et 67 ans des âges légaux va fortement pénaliser les salariés et notamment ceux ayant commencé à travailler jeunes ; celles et ceux ayant des carrières incomplètes et chaotiques, en particulier les femmes qui sont aujourd'hui 28 % à travailler jusqu'à 65 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein".

A la faveur du débat parlementaire, les syndicats espèrent que des amendements corrigeront plusieurs points de la réforme auxquels ils sont particulièrement sensibles : la reconnaissance d'un "droit collectif" – et non individualisé et médicalisé, comme dans le projet actuel – à la prise en compte de la pénibilité, les carrières longues et la situation des polypensionnés, ceux qui ont cotisé à plusieurs régimes.

Pour autant, M. Thibault ne baisse pas les bras et n'exclut pas une mobilisation durable, en se gardant de pronostiquer un nouveau décembre 1995, qui porterait sur l'ensemble de la politique économique et sociale, sur fond de rigueur accrue, et l'obligerait à revoir sa copie sur les retraites.

Le secrétaire général de la CGT refuse toutefois de réclamer le retrait du projet de réforme, estimant qu'il faut "des mesures" pour assurer l'équilibre financier des régimes. "Je refuse qu'on s'inscrive dans une stratégie du tout ou rien, affirme-t-il. Parler de grève générale, c'est une stupidité."

M. Thibault s'inquiète de la stratégie de Force ouvrière qui a assisté à la dernière réunion de l'intersyndicale, après l'avoir boudée, et a appelé à manifester le 7 septembre. Mais, au lendemain de cet appel, Jean-Claude Mailly a envoyé une circulaire à ses organisations pour indiquer qu'il n'y avait pas eu de "déclaration commune" et que FO maintenait son mot d'ordre de "retrait" de la réforme. En d'autres termes, FO devrait participer à la journée du 7 septembre mais pourrait organiser des manifestations "en parallèle". Ce nouveau cavalier seul est vivement dénoncé par la CGT.

Commentaire.

1- Il n'exclut "aucun schéma social" ;

2- Sauf la grève générale qui est une "stupidité" ;

3- Sauf un nouveau décembre 1995 qu'il se passe de pronostiquer a noté le journaliste ;

4- Par contre il "n'exclut pas une mobilisation durable" histoire que la situation pourrisse et que la mobilisation retombe, il faut s'attendre à des journées d'action dispersées et des lâchés de ballons ! ;

5- Il rejette le mot d'ordre de "retrait" puisqu'il se range derrière le "diagnostic partagé" avec Sarkozy et le COR auquel les syndicats collaborent ; au fait ils en ont même pas démissionnés !

On a compris que l'intersyndical réclame de Sarkozy qu'il revoie sa copie sur fond de division, la pénibilité et l'équité des "efforts" à fournir pour équilibrer les comptes des organismes de retraites servant à opposer les différentes couches du prolétariat, afin que Sarkozy et le Medef gagne leur pari.

Pourquoi FO devrait-il organiser des manifestations séparées ? Au contraire, ce syndicat devrait manifester le même jour et au même endroit que l'intersyndical mais derrière sur ses propres mots d'ordre, ce serait peut-être le meilleur moyen pour que les manifestants se situant devant dans le cortège et qui partagent le mot d'ordre de FO le reprennent à leur compte ou rejoigne celui le cortège de FO. Une sorte de 12 février 1934, où l'unité se ferait malgré et contre les directions de l'intersyndicale.

Avis de tempête sur le climat social. (11.07)

Le Monde - 11.07

Imperturbablement, Eric Woerth va présenter au conseil des ministres du 13 juillet son avant-projet de loi sur la réforme des retraites. La journée d'action syndicale (réussie) du 24 juin n'a pas fait bouger d'un iota le calendrier. Et l'intersyndicale CFDT-CFTC-CGT-FSU -Solidaires-UNSA hausse le ton, pariant sur "une mobilisation de haut niveau" le 7 septembre, à l'ouverture du débat parlementaire.

Le 7 juillet, les six syndicats ont réaffirmé, dans une déclaration commune, leur opposition à une réforme jugée "injuste et inacceptable". Ils n'en réclament pas le retrait, mais veulent être écoutés "dans le cadre d'un vrai débat, refusé jusqu'à ce jour". Ils se gardent bien de se mêler de l'affaire Woerth-Bettencourt, et encore moins de demander la démission du ministre du travail.

Mais les syndicats voient aussi dans la crise de confiance que traverse le pays la traduction du sentiment d'injustice et d'iniquité que ressentent de plus en plus de salariés. C'est au moment où sont annoncées de nouvelles coupes dans les dépenses sociales que remontent à la surface, au-delà de l'affaire elle-même, des chiffres indécents sur les grosses fortunes, les évasions de capitaux ou les privilèges que le bouclier fiscal garantit à ceux qui sont les plus riches.

Les syndicats sont loin d'être assurés de réussir leur pari du 7 septembre. Mais, alors que le climat social est lourd d'inquiétudes et de colères, le gouvernement joue une partie dangereuse. Comme s'il ne se souciait guère de syndicats jugés trop faibles - autour de 8 % de syndiqués - pour infléchir sa politique. Sauf qu'ils veillent à la cohésion sociale et tentent d'éviter que la grogne emprunte des voies plus radicales. Dans ce contexte, il était plus qu'imprudent d'infliger, le 7 juillet à l'Assemblée nationale, un sévère camouflet au syndicalisme. Ce jour-là, les députés UMP ont rejeté un amendement prévoyant la création - facultative et hors des entreprises - de commissions paritaires régionales de dialogue social dans les très petites entreprises (TPE). Jean-François Copé a mené la fronde en s'opposant ainsi au ministre du travail.

Ce texte n'avait pourtant rien de révolutionnaire. Il ne s'agissait pas d'imposer des délégués du personnel ou des délégués syndicaux dans les TPE. Le but était, comme s'y engageait la loi du 20 août 2008 sur la représentativité syndicale, de ne pas maintenir à l'écart du dialogue social près de 4 millions de salariés. Alors que la majorité des litiges examinés par les conseils de prud'hommes viennent des TPE, cette réforme visait à corriger une discrimination.

Ce vote relève sans doute d'un jeu de rôles au sein de l'UMP. Mais c'est aussi un jeu d'apprenti sorcier. Laurent Berger, secrétaire national de la CFDT, y a perçu "un fort mépris à l'égard du syndicalisme et un déni de son rôle dans la société". On ne peut pas souhaiter, comme Nicolas Sarkozy l'avait écrit dans Le Monde (19 avril 2008), des "syndicats forts et responsables" et les affaiblir en ne les écoutant pas ou, pire, en les ignorant. A moins de croire qu'on peut toujours souffler sur les braises sans craindre qu'il en résulte, un jour, un incendie.

Commentaire.

Si l'UMP enlève l'os à ronger à Chérèque que constituent les miettes que Sarkozy était prêt à lâcher en échange d'un accord sur la contre-réforme des retraites, le jaune va se retrouver fort dépourvu face la grogne des adhérents de son syndicat, et le mettre ainsi en porte-à-faux c'est prendre le risque qu'il n'ait plus que le choix de radicaliser son discours et sa position sur la question des retraites pour conserver encore un minimum de crédibilité dans son syndicat...

L'analyse sur le rôle des parasites qui dirigent les syndicats est juste : "*ils veillent à la cohésion sociale et tentent d'éviter que la grogne emprunte des voies plus radicales*", ils sont les garants de la paix sociale, de la survie du régime.

Le SNJ-CGT de France Télévisions a jugé Pujadas « complaisant et incompétent » face à Sarkozy. (14.07)

Libération.fr et AFP - 13.07

«Une honte pour l'information de service public». Rien de moins. Le syndicat SNJ-CGT de France Télévisions a très vivement critiqué l'interview de Nicolas Sarkozy réalisé lundi soir par David Pujadas sur France 2.

Cette émission «a été une heure de communication sans opposition avec un journaliste KO debout face au Président, un journaliste complaisant, incompétent sur les dossiers traités, notamment sur les retraites, et laissant Nicolas Sarkozy avancer des contre-vérités», a dénoncé auprès de l'AFP Jean-François Téaldi, secrétaire général du SNJ-CGT du groupe public.

«Après ce type d'émission comment peut-on s'étonner de l'érosion de l'audience de nos journaux télévisés dans la mesure où ce qu'on montre est en décalage total avec ce que pensent les téléspectateurs, en décalage total avec la réalité du pays?», s'interroge-t-il.

Le SNJ-CGT de France Télévisions exige également «un débat pluraliste en prime time sur les retraites dès la rentrée, aux alentours de la manifestation intersyndicale du 7 septembre». Et demande aux téléspectateurs de «s'exprimer auprès de la direction du groupe pour exiger ce débat».

L'intervention du chef de l'Etat depuis l'Elysée, sur France 2, a rassemblé en moyenne 6,6 millions de téléspectateurs, soit 29,6% de part d'audience, selon les chiffres de Médiamétrie.

Commentaire. La CGT va peut-être réclamer la peau de ce journaliste ? Cela justifiera la chasse aux sorcières organisée par l'Elysée ou la direction de France Télévision contre les journalistes qui critiquent le gouvernement !

Le temps des regrets pour les uns, la sueur et les larmes pour les autres. (14.07)

Lepoint.fr - 15.07

1- Thibault propos de la journée d'action du 7 septembre : "Nous allons tout faire pour que cette mobilisation soit de plus grande ampleur encore puisqu'on nous y contraint." (Reuters 13.07)

Quel dommage que la comédie que nous jouons ensemble avec Sarkozy depuis des mois n'ait pas abouti à la démoralisation et la démobilisation de la classe ouvrière contre ce foutu projet de réforme pourtant si indispensable...Bordel, le pays se serait bien passé de ces grèves et manifestations au moment où notre économie et nos chers patrons souffrent tant, moi non plus je n'aime pas ce climat social qui tourne systématiquement à l'affrontement, dommage que la paix sociale ne soit pas inscrite dans la Constitution, je vais le suggérer à mon pote Nicolas... Tel est le message et l'état d'esprit de ce lieutenant du capital.

2- La réforme "ne règle absolument pas la question financière" et est "totalement injuste, sur la pénibilité, sur l'âge, sur le fait que seuls les salariés sont pénalisés", a dit l'ancien Premier ministre socialiste Laurent Fabius mardi sur France 2. (Reuters 13.07)

Si au moins tout le monde était pénalisé, le Rmiste et le milliardaire, ce serait juste, on ne trouverait rien à redire au PS. Tel est en substance le contenu de la république démocratique bourgeoise, leur république, leur démocratie.

Chérèque : "Les carottes ne sont pas cuites" pour la réforme des retraites. (16.07)

Lepoint.fr - 15.07

Le secrétaire général de la CFDT, François Chérèque, a estimé lundi que "les carottes ne sont pas cuites" pour la réforme des retraites, affirmant que les syndicats peuvent "faire pression" sur les députés pour infléchir le projet de loi. "À l'inverse de ce que j'entends, les carottes ne sont pas cuites : ce sont les députés qui font la loi, elle peut encore changer et on va faire pression sur les députés pour qu'ils changent cette loi" sur la réforme des retraites, a-t-il déclaré au micro de RFI.

Présenté mardi en Conseil des ministres, le projet de loi sur les retraites, qui prévoit le recul de l'âge légal de départ à 62 ans, est débattu à partir du 20 juillet à la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, avant d'être discuté en séance plénière à partir du 6 ou du 7 septembre.

"Ce sont les députés qui font la loi" (Chèreque)

"En démocratie, ce n'est pas le président de la République qui fait les lois, ce sont les députés", a martelé le secrétaire général de la CFDT, avant de souligner : "Maintenant, le texte de loi n'appartient plus au gouvernement, mais à l'Assemblée nationale." "C'est la raison pour laquelle nous allons aller voir cet été tous les députés les uns après les autres. C'est eux qui vont prendre leurs responsabilités, on va leur rappeler que l'élection de 2012, ce n'est pas qu'une présidentielle, c'est aussi une élection législative", a-t-il prévenu.

Interrogé sur les points sur lesquels le gouvernement s'est dit prêt à discuter (pénibilité, polypensionnés, carrière longue), le leader de la CFDT a répondu : "Si cette loi provoque autant d'inégalités (...), s'il y a autant de défauts, c'est l'ensemble de la loi qu'il faut revoir." "Mais inévitablement, tout ce que l'on pourra arracher dans le débat parlementaire, on le fera sur ces sujets-là", a-t-il ajouté.

Fonction publique : réunion sur les « moyens des organisations syndicales ». (titre de Ldc) (16.07)

Lefigaro.fr - 15.07

Les fédérations de fonctionnaires ont rencontré jeudi le secrétaire d'État, Georges Tron, pour une réunion sur les «moyens des organisations syndicales». Preuve la complexité et de la sensibilité du sujet, il a fallu près de deux ans pour dresser un état des lieux.

Un premier rapport avait été commandé fin 2008 à quatre organismes, pas moins (inspections générales de l'administration, des affaires sociales et de l'Éducation et contrôle général économique et financier). Bouclé en mars 2009, jamais divulgué, il faisait «ressortir la grande diversité des situations, écrivaient alors les ministres destinataires aux auteurs. Il identifie (...) des écarts entre le droit et la pratique, comme la non prise en compte de la réduction du temps de travail». Néanmoins, le travail avait été jugé incomplet, et un deuxième rapport avait été commandé. C'est celui-ci, dirigé par Corinne Desforges, qui vient d'être remis aux syndicats comme base de négociation. Il passe au crible les pratiques de presque tous les services administratifs des trois fonctions publiques (État, collectivités locales, hôpitaux) en 2008 dans deux départements : le Loiret et le Rhône. Soit 144.000 postes à temps plein.

Une administration laxiste

Environ 92% des moyens accordés par l'administration aux syndicats sont constitués de moyens humains, évalue le rapport. Autrement dit, des fonctionnaires payés par un employeur public et exerçant, sur tout ou partie de leur temps de travail, des activités syndicales. Complètement légal, et assez comparable à ce qui existe dans le privé ou à l'étranger. Mais ces «crédits d'heures» sont-ils utilisés partiellement, totalement, voire au-delà des limites autorisées? Si les auteurs n'ont constaté aucun abus manifeste, il est impossible d'avoir une réponse claire, car la hiérarchie tient un décompte - quand décompte il y a - très approximatif des «autorisations d'absences», accordées par exemple pour assister à un congrès syndical. «Les représentants syndicaux rencontrés paraissent plus soucieux que l'administration de tenir un compte exact des absences», lit-on. Dans le privé ou même les organismes de Sécu, le suivi est rigoureux.

Un agent sur 400 se consacre au syndicalisme

Malgré ces données imprécises, les rapporteurs considèrent que tous les droits sont scrupuleusement utilisés par les syndicats de la police ou des administrations financières ; à l'inverse, à l'hôpital, une «sous-consommation chronique» existe car les autorisations d'absence des soignants sont souvent refusées, du fait d'une surcharge de travail.

Sur les deux départements examinés, ce temps humain représente 91.500 journées, soit l'équivalent de 17,8 millions d'euros de salaire: 134 euros par an et par agent. Mais il ne s'agit que des heures dûment recensées. S'y ajoutent les moyens matériels (locaux, ordinateurs, frais de téléphone, utilisation de véhicules de service...) et surtout les heures jamais comptabilisées. Soit, au total, une aide équivalent à 250 euros par an et par agent, selon les auteurs, qui soulignent le caractère «encore flou» de cette estimation d'une «réalité diffuse et méconnue». Autre présentation: l'équivalent d'un agent à temps plein sur 400 se consacre à des activités syndicales. En revanche, localement, les syndicats ne reçoivent quasi aucune subvention financière ; il est impossible de dire quelle part des fonds accordés au niveau national à leur organisation ils utilisent.

Des textes «peu précis», voire «muets»

Les règles sont fixées par des décrets anciens (1982 à 1986). Ces textes sont «peu précis», observe le rapport. Par exemple, les syndicats disposent de «décharges d'activités syndicales» accordées forfaitairement selon les effectifs qu'ils représentent, mais le mode de calcul est vague. Pis, ces textes sont parfois «contournés (...) par des circulaires ministérielles, à l'exemple de celles qui figent les effectifs à prendre en considération à un niveau devenu sans rapport avec les effectifs réels» - une situation «inacceptable». Enfin, ils sont «muets» sur le remboursement des déplacements ou sur la possibilité de remplacer un agent occupé à une tâche syndicale.

Des propositions pour plus de transparence

Pour simplifier, les auteurs suggèrent de fondre plusieurs types d'« autorisations d'absence » (de toute façon mélangés dans les décomptes des administrations) et les « décharges » en une catégorie: les « temps de délégation ». Ils proposent de définir au niveau national un socle de droits, commun aux trois fonctions publiques, et d'accepter d'aller plus loin localement, à condition de signer des « protocoles » entre employeurs et syndicats - en clair, plus question de tolérer des arrangements informels et non écrits. Enfin, ils réclament l'obligation pour les employeurs de « produire un bilan régulier sur les moyens alloués et consommés », en commençant par un test dans une « région préfiguratrice ».

Le parcours professionnel des syndicalistes sera aussi abordé. Le rapport Desforges pointe « un double risque: que les représentants syndicaux s'enferment dans la durée dans des fonctions qui les éloignent de la réalité, ou qu'au contraire ils hésitent à s'engager suffisamment de peur de nuire à leur carrière ». Et de suggérer la validation de l'expérience acquise dans le cadre syndical et des entretiens réguliers avec sa hiérarchie pour anticiper son retour à une activité « classique ». « Il est difficile de revenir sur un poste d'aide-soignant ou de professeur quand on a été permanent syndical plusieurs années. Tous les agents ne le souhaitent d'ailleurs pas. Mais nous sommes favorables à tout ce qui pourra leur apporter un choix », commente Brigitte Jumel (CFDT).

Les petites organisations tenteront, elles, d'obtenir que des moyens restent accordés à celles qui pourraient bientôt ne plus être représentatives, faute d'un score électoral suffisant. Il y a pour elles urgence : le premier scrutin « unifié » dans les fonctions publiques d'État et hospitalière aura lieu le 20 octobre 2011.

Commentaire.

Cela fait 1,25 milliards d'euros par an, on comprend qu'à ce niveau-là les syndicats ne peuvent être que corrompus dans tous les sens du terme y compris idéologiquement. Personnellement, je suis pour la suppression du financement des syndicats par l'État ou le patronat ou encore l'Union européenne.

On attend en vain une prise de position identique de la part des partis qui se disent ouvriers et indépendants de l'État, qui prétendent ne pas être financés par l'État alors que c'est absolument faux. Idem de la part des syndicalistes qui se prétendent "*lutte de classe*" et qui bénéficient également de ce système conduisant à la dégénérescence du syndicalisme. On voit ici que la limite de leur combat contre les appareils et l'État est vite atteinte !

Retraites: la CGT dénonce "*divorce total*" entre le gouvernement et les syndicats (18.07)

Lepoint.fr - 16.07

Le secrétaire général de la CGT Bernard Thibault estime, dans un entretien à France Soir paru vendredi, qu'il y a "un divorce total" entre le gouvernement et les syndicats sur les retraites et qu'il n'y a "pas d'alternative au rapport de forces".

"Ce que je peux assurer avec force, c'est qu'il n'y a pas - et qu'il n'y aura pas - matière à compensation entre le gouvernement et nous sur une question aussi cruciale que les retraites", déclare M. Thibault.

"Il n'y a plus de discussions sur le fond et nous le déplorons. Nous n'avons donc pas d'alternative au rapport de forces", ajoute-t-il.

Les syndicats ont décidé d'une journée de grèves et de manifestations le 7 septembre pour protester contre le projet de réforme gouvernemental qui prévoit notamment le recul de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans.

Selon le leader cégétiste, "il y a un divorce total entre les attentes de l'actuel gouvernement et les préoccupations syndicales".

"Le gouvernement ne raisonne qu'en termes d'économies", fait valoir Bernard Thibault. "Il veut reculer l'âge de la retraite afin que l'on verse les pensions plus tard. Il mise également sur les difficultés accrues pour l'obtention d'une retraite à taux plein et sur la réduction des versements".

Selon le numéro un de la CGT, "quand Nicolas Sarkozy dit qu'il n'y aura pas de baisse des retraites, il triche car il y aura incontestablement une baisse du taux de remplacement", c'est-à-dire du pourcentage que représente la pension par rapport au salaire d'activité.

Défense des retraites: fronde unitaire des syndicats le 7 septembre. (21.07)

20minutes.fr - 20.07

L'ensemble des syndicats français sera dans la rue le 7 septembre pour la défense des retraites, la CFE-CGC ayant annoncé mardi qu'elle rejoignait le front syndical contre le projet gouvernemental au moment même où les députés entamaient l'examen de ce texte en commission.

La journée de grèves et de manifestations sera, ce jour-là, la première démonstration d'unité syndicale totale -les mots d'ordre variant toutefois d'un syndicat à l'autre- depuis celle du 13 juin 2009, qui avait par ailleurs marqué le déclin des grands rassemblements populaires contre la politique gouvernementale de lutte anti-crise.

Seul syndicat à n'être pas hostile au recul de l'âge légal de départ à la retraite, la CFE-CGC n'avait participé ni à la journée d'action du 27 mai ni à celle du 24 juin, toutes deux organisées par l'intersyndicale (CGT, CFDT, FSU, Solidaires, Unsa). Entretemps, FO a aussi appelé à la journée de grèves et de manifestations du 7 septembre.

Volonté de «pousser la négociation jusqu'au bout»

La centrale de Bernard van Craeynest avait justifié son attitude par la volonté de «pousser la négociation jusqu'au bout». En outre, les cadres sont moins touchés que d'autres catégories par le report à 62 ans de l'âge légal car la plupart ont commencé à travailler plus tard que la moyenne des salariés.

Selon un cadre de l'organisation, ce rebondissement fait suite à «une demande des militants» et de «beaucoup de structures territoriales» de la confédération qui «ne souhaitent pas se différencier des autres syndicats». Le 24 juin dernier, des militants de la CFE-CGC s'étaient joints aux cortèges intersyndicaux, notamment dans la Fonction publique et les banques.

La CGT-Air France appelle les personnels des escales à une grève le 30 juillet. (25.07)

AP - 24.07

La CGT-Air France a appelé, vendredi, les personnels au sol des escales de la compagnie aérienne à une grève le 30 juillet en province et à l'aéroport d'Orly pour défendre les conditions de travail et l'emploi. Le syndicat craint notamment la suppression de 1.600 postes d'ici à 2013, en partie via des départs naturels non remplacés.

"Que ce soit à Nice, à Orly, à Bordeaux, à Montpellier ou à Toulouse, la dégradation des conditions de travail et les projets destructeurs d'emplois forment un cocktail social explosif", déclare la CGT-Air France dans un communiqué.

L'organisation syndicale appelle "l'ensemble des escales de province et Orly à cesser le travail", le vendredi 30 juillet.

Retraites: la CFTC écrit aux parlementaires. (27.07)

AP - 26.07

La CFTC a annoncé, lundi, avoir adressé un courrier à l'ensemble des parlementaires pour faire valoir ses arguments contre le projet de loi de réforme des retraites, qui doit être débattu à l'Assemblée nationale à partir du 6 septembre. L'organisation syndicale entend ainsi profiter de l'été pour "sensibiliser" les députés.

"Si ce projet de loi devait être voté en l'état, un salarié ayant commencé à travailler à 18 ans et qui aurait pu prétendre s'arrêter à 60 ans devra travailler deux années supplémentaires, sans que cela n'augmente sa pension de retraite. C'est véritablement 'travailler plus sans gagner plus', écrit notamment la CFTC dans l'argumentaire joint à cette lettre.

"Une mère de famille ayant interrompu son travail pour élever ses enfants, et à laquelle il manquera des trimestres de cotisation, sera contrainte de poursuivre son activité jusqu'à 67 ans pour obtenir une retraite à taux plein", ajoute également l'organisation syndicale.

En attendant les grèves et les manifestations prévues le 7 septembre dans toute la France, d'autres syndicats ont décidé de profiter de la période des vacances d'été pour "interpeller" les parlementaires sur ce texte et mobiliser l'opinion publique.

La CFDT a ainsi lancé son propre courrier à adresser aux parlementaires depuis le 20 juillet. La CGT, de son côté, va poursuivre durant tout l'été son recueil de signatures d'une pétition contre cette réforme, lancée en juin. Lundi, plus de 550.000 signatures avaient été recueillies selon la confédération de Bernard Thibault.

[Haut de page ↗](#) [Haut de page ↗](#)